



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale
15 septembre 2022
Français
Original : anglais

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Cinquante-septième session

Charm el-Cheikh, 6-12 novembre 2022

Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire

Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention

Rapport du Groupe consultatif d'experts

Rapport du Groupe consultatif d'experts*

Résumé

Dans le présent rapport, le Groupe consultatif d'experts récapitule les progrès accomplis dans l'exécution de son plan de travail pour 2022, notamment ses grandes réalisations et les enseignements à retenir. Il rend compte des travaux qu'il a menés et des résultats des deux réunions ordinaires qu'il a tenues en 2022, à l'occasion desquelles il a débattu de ses principaux domaines d'activité et de l'exécution de son plan de travail pour 2022 et de son programme de travail pour 2022-2026.

* Il a été convenu que le présent document serait publié après la date normale de publication en raison de circonstances indépendantes de la volonté du soumetteur.



Abréviations et acronymes

Rapport d'évaluation du GIEC	Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GCE	Groupe consultatif d'experts
COP	Conférence des Parties
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
CDN	Contribution déterminée au niveau national
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement

I. Introduction

A. Mandat

1. À sa vingt-quatrième session, la Conférence des Parties (COP) a décidé de proroger de huit ans le mandat du Groupe consultatif d'experts (GCE), soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2026¹. À sa vingt-sixième session, elle a adopté le cadre de référence révisé du GCE².

2. En outre, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris a décidé que le GCE concourrait à l'application de l'Accord de Paris à compter du 1^{er} janvier 2019 afin d'appuyer la mise en œuvre du cadre de transparence renforcé prévu par l'Accord, notamment en :

a) Contribuant à la fourniture de conseils et d'un appui techniques aux pays en développement parties, selon qu'il conviendrait, notamment pour l'établissement et la présentation de leurs rapports biennaux au titre de la transparence, et à l'amélioration du processus de notification dans le temps ;

b) Donnant des avis techniques au secrétariat sur le programme de formation des équipes d'experts techniques mentionné à l'alinéa c) du paragraphe 12 de la décision 18/CMA.1³.

B. Objet du présent rapport

3. Le présent rapport offre une vue d'ensemble de l'exécution par le GCE de son plan de travail pour 2022⁴. Le GCE y rend compte des travaux et des résultats de ses septième et huitième réunions, notamment de ses principales réalisations, des enseignements à retenir et des difficultés qu'il a rencontrées.

4. En outre, un document technique sur les problèmes et les obstacles rencontrés, les enseignements à retenir et les besoins en matière de renforcement des capacités dans le contexte de l'élaboration des communications nationales et des rapports biennaux actualisés (voir les paragraphes 30 à 38 ci-après)⁵ a été établi à l'intention de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI), pour examen.

C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

5. Le SBI sera invité à examiner le présent rapport et à donner des orientations au GCE selon qu'il conviendra.

II. Travaux des réunions du Groupe consultatif d'experts

A. Septième réunion

6. La septième réunion du GCE s'est tenue en ligne les 28 février et 1^{er} mars 2022. Vingt-quatre de ses membres y ont participé⁶.

¹ Décision 11/CP.24, par. 1.

² Décision 14/CP.26, annexe.

³ Décision 18/CMA.1, par. 15.

⁴ Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/documents/461128>.

⁵ FCCC/SBI/2022/INF.12.

⁶ Ces membres venaient des pays suivants : Arabie saoudite, Arménie, Bangladesh, Brésil, Cameroun, Chili, Chine, Cuba, États-Unis d'Amérique, Guinée, Haïti, Japon, Maldives, Pakistan, Singapour, Slovaquie, Türkiye, Union européenne, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Zimbabwe, Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), Programme des

7. Alpha Kaloga (Guinée) a été élu Président du GCE et Tian Wang (Chine) Rapporteuse, l'un et l'autre pour un mandat d'un an.

8. À la réunion, après l'adoption de son cadre de référence révisé, le GCE a réexaminé sa vision de l'avenir, sa mission et ses priorités stratégiques pour la période 2020-2026⁷ et a élaboré son programme de travail pour 2022-2026⁸ et son plan de travail pour 2022 en tenant compte des besoins et des lacunes, existants et nouveaux, des pays en développement, ainsi que du retour d'information reçu des experts et des professionnels au niveau national dans le cadre de sa participation à divers forums et manifestations.

B. Huitième réunion

9. La huitième réunion du GCE s'est tenue les 1^{er} et 2 septembre 2022. Vingt-deux de ses membres y ont participé⁹.

10. À la réunion, le GCE a examiné l'exécution de son plan de travail pour 2022, a recensé les enseignements à retenir et les difficultés à surmonter, et a examiné le rapport intérimaire pour 2022 établi à l'intention du SBI, notamment le document technique mentionné au paragraphe 4 ci-dessus. À la lumière de la décision 14/CP.26, le GCE a examiné son règlement intérieur en vue de l'actualiser, mais n'a pas été en mesure d'achever ses délibérations. Il poursuivra l'examen de cette question à sa neuvième réunion.

III. Progrès accomplis par le Groupe consultatif d'experts dans l'exécution de son plan de travail pour 2022

A. Ateliers régionaux de formation pratique

11. Le GCE a décidé d'organiser des ateliers régionaux de formation pratique sur le suivi des progrès accomplis dans l'élaboration des contributions déterminées au niveau national (CDN) au titre du cadre de transparence renforcé prévu par l'Accord de Paris. Ces ateliers porteraient sur l'évaluation des mesures d'atténuation, sur le suivi des progrès accomplis dans le cadre de la mise en œuvre et de la réalisation des CDN au moyen d'indicateurs, et sur le soutien nécessaire et le soutien reçu en ce qui concerne ce suivi.

12. L'objectif principal des ateliers régionaux de formation pratique est de renforcer la capacité technique des experts des pays en développement parties en ce qui concerne les dispositions relatives à l'établissement de rapports. Plus précisément, à l'issue de l'atelier de formation, les participants devraient :

- a) Mieux comprendre les dispositifs de mesure, de notification et de vérification existants, ainsi que le cadre de transparence renforcé ;
- b) Connaître les éléments clefs du suivi des progrès accomplis concernant la réalisation des CDN ;
- c) Mieux connaître les principaux types de soutien nécessaire et de soutien reçu dans le cadre de la mise en œuvre des CDN, les principaux détenteurs de données et la manière de compiler des informations utiles ;

Nations Unies pour le développement (PNUD) et Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

⁷ Disponible à l'adresse suivante ; https://unfccc.int/sites/default/files/resource/CGE%20Vision%20Mission%20Metrics%20Strategic%20priorities_2020-2026.pdf.

⁸ Voir <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/CGE%20work%20programme%202022-2026.pdf>.

⁹ Ces membres venaient des pays suivants : Arabie saoudite, Algérie, Arménie, Bangladesh, Bélarus, Brésil, Chine, Cuba, États-Unis d'Amérique, Guinée, Japon, Maldives, Singapour, Slovaquie, Togo, Türkiye, Union européenne, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Zimbabwe, GIEC et PNUD.

d) Connaître les éléments clés permettant d'instaurer des dispositifs institutionnels durables pour le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des CDN ;

e) Disposer d'exemples de données d'expérience et d'outils concrets pouvant être appliqués ou développés pour mettre au point des indicateurs pertinents permettant de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des CDN ;

f) Être capables de repérer les lacunes et les besoins en matière de renforcement des capacités nécessaires à la transition vers le cadre de transparence renforcé et à la remontée d'informations à ce sujet.

13. Ces ateliers régionaux seront organisés comme suit :

a) L'atelier Asie-Pacifique se tiendra du 19 au 21 octobre 2022 à Erevan (Arménie) ;

b) L'atelier consacré à l'Afrique se tiendra du 6 au 8 décembre 2022 à Bonn ;

c) L'atelier consacré à l'Amérique latine et aux Caraïbes se tiendra du 6 au 8 décembre 2022 à Bonn.

14. Un rapport sur ces ateliers régionaux sera disponible en 2023.

B. Séries de webinaires régionaux

15. À sa septième réunion, le GCE a décidé d'organiser trois webinaires régionaux consacrés à la manière dont les dispositifs relatifs à la transparence de l'action climatique influent sur les pays¹⁰. Il s'agira de deux webinaires en anglais pour les régions Afrique et Asie-Pacifique, et d'un webinaire en espagnol pour la région Amérique latine et Caraïbes. Ces webinaires ont été suivis au total par 197 experts. Ils avaient pour objet :

a) D'exposer les avantages que peut présenter la transparence de l'action climatique au niveau national ;

b) D'examiner les processus et approches permettant aux pays de bénéficier de la transparence de l'action climatique ;

c) D'examiner les difficultés que les pays rencontrent fréquemment pour bénéficier de la transparence de l'action climatique et des possibilités de surmonter ces difficultés ;

d) D'offrir aux participants une plateforme interactive qui leur permette de faire part de leur expérience, des enseignements tirés de cette expérience et des meilleures pratiques.

16. Des représentants du Malawi, de la République dominicaine et du PNUD, lequel s'est exprimé au nom de l'Arménie, ont fait part de l'expérience de ces pays, et des exposés supplémentaires ont été présentés par l'Institut international pour l'environnement et le développement et le Partenariat pour la transparence dans le cadre de l'Accord de Paris.

17. Le public cible était constitué d'experts et de professionnels prenant activement part à l'élaboration des communications nationales, des rapports biennaux actualisés et des inventaires nationaux de GES, d'acteurs participant à la planification de la mise en œuvre du cadre de transparence renforcé, et d'acteurs de l'action climatique qui ne sont pas directement associés aux systèmes de mesure, de notification et de vérification et de transparence et qui pourraient bénéficier des dispositifs relatifs à la transparence de l'action climatique au niveau national.

18. Après chaque webinaire, les participants ont été invités à donner leur opinion en répondant à une enquête en ligne. Au total, le GCE a reçu 38 réponses. Le contenu du webinaire a répondu à toutes les attentes des personnes ayant participé à l'enquête, 87 % d'entre elles ayant estimé que le niveau d'interaction entre les intervenants et les participants était suffisant. Dans l'ensemble, les personnes qui ont participé à l'enquête se sont dites

¹⁰ Voir <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/consultative-group-of-experts-cge/cge-webinar-series>.

satisfaites ; elles ont apprécié la qualité et le contenu des webinaires et ont trouvé les exposés clairs, précis et très utiles. Elles étaient également satisfaites des informations fournies par le GCE sur les dispositifs relatifs à la transparence, des données d'expérience et des idées propres à chaque pays présentées dans le cadre des exposés, des liens pertinents partagés via la fonction de chat du webinaire, ainsi que de la simplicité et de la clarté de la structure du webinaire. Il a été suggéré, aux fins de l'amélioration des futurs webinaires, de partager les diaporamas à l'avance, de présenter davantage d'enseignements à retenir, d'augmenter la durée des webinaires, de fournir des services d'interprétation simultanée et de permettre aux participants d'interagir davantage.

C. Cours en ligne

19. Les cours en ligne du GCE¹¹ sont hébergés sur le système de gestion de la formation du secrétariat et portent sur l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation, l'évaluation des mesures d'atténuation et les inventaires nationaux de GES. Au 4 août 2022, 133 participants s'étaient inscrits à ces cours.

D. Forum informel

20. Le GCE a décidé de tenir en ligne, en décembre 2022, son cinquième forum informel annuel sur les dispositifs de mesure, de notification et de vérification et le cadre de transparence renforcé.

21. Le forum informel est l'occasion pour le GCE de consulter les principales parties prenantes sur ses travaux actuels et futurs et de réfléchir activement avec les participants aux facteurs clés d'une mise en œuvre efficace des dispositifs de mesure, de notification et de vérification relevant de la Convention et d'une transition réussie vers le cadre de transparence renforcé prévu par l'Accord de Paris.

22. À son cinquième forum informel, le GCE entend présenter ses travaux et recueillir les commentaires des parties prenantes sur les moyens de renforcer ces travaux de manière à tenir compte des principales difficultés et contraintes des pays en développement parties et à répondre à leurs principaux besoins, notamment en ce qui concerne la transition vers le cadre de transparence renforcé. Le forum sera également l'occasion de procéder à une réflexion et à un échange de vues informels sur le cas de divers pays et sur les enseignements tirés de l'expérience dans les domaines du renforcement des capacités, de la collaboration et de l'accès au financement.

E. Appui à l'analyse technique des rapports biennaux actualisés

1. Composition des équipes d'experts techniques

23. Le secrétariat rend compte deux fois par an au GCE de la composition des équipes d'experts techniques chargés de l'analyse technique des rapports biennaux actualisés¹². À ses septième et huitième réunions, le GCE a examiné les rapports établis par le secrétariat.

24. En juin 2022, dans le cadre des consultations et analyses internationales, 22 cycles d'analyse technique de rapports biennaux actualisés avaient été menés à bien par 54 équipes d'experts techniques¹³, compte tenu des conseils du GCE.

2. Programme de formation des experts désireux de faire partie des équipes d'experts techniques

25. Comme l'a demandé la COP à sa dix-neuvième session, le programme de formation des experts chargés de l'analyse technique des rapports biennaux actualisés a été lancé en

¹¹ Voir <https://unfccc.int/process-and-meetings/transparency-and-reporting/support-for-developing-countries/training#eq-1>.

¹² Conformément à la décision 20/CP.19, annexe, par. 2.

¹³ Composées conformément à l'annexe de la décision 20/CP.19.

avril 2015 et transformé en programme de formation en ligne¹⁴ en juin 2015¹⁵. Depuis, il a été offert de la même manière aux experts que les Parties visées à l'annexe I et les Parties non visées à l'annexe I ont inscrits au fichier des experts de la Convention. Le quinzième cycle du programme de formation a débuté en septembre 2022, l'évaluation devant avoir lieu en octobre 2022.

F. Participation à l'évaluation technique des communications sur les niveaux d'émission de référence pour les forêts et/ou les niveaux de référence pour les forêts proposés

26. En 2022, un membre du GCE a participé en qualité d'observateur à l'évaluation technique des communications des Parties sur leurs niveaux d'émission de référence pour les forêts et les niveaux de référence pour les forêts proposés¹⁶, organisée en ligne du 21 au 25 mars 2022.

27. À sa huitième réunion, le GCE a examiné la question de l'évaluation technique, y compris le rapport sur cette évaluation, et a remercié le membre qui avait participé à l'évaluation et établi le rapport.

G. Inventaire des supports de formation sur l'évaluation des mesures d'atténuation et sur l'évaluation de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation

28. À sa cinquième réunion, le GCE est convenu de procéder à une petite mise à jour de ses deux supports de formation relatifs à l'établissement de rapports sur les mesures d'atténuation et d'adaptation. Les références et informations concernant les outils, qui ont quelque peu évolué depuis 2015, ont été mises à jour et les références à des modèles obsolètes ont été supprimées. Les supports mis à jour sont disponibles sur le site Web de la Convention¹⁷.

29. Le GCE a commencé à mettre à jour ses supports de formation en 2022. Les versions actualisées, qui comprennent les parties pertinentes du sixième Rapport d'évaluation du GIEC, seront disponibles d'ici à fin 2022.

H. Évaluation des lacunes et des besoins

30. À sa septième réunion, le GCE a décidé de continuer d'évaluer les obstacles et problèmes existants et nouveaux que les pays en développement parties rencontrent dans le contexte de l'utilisation des dispositifs de mesure, de notification et de vérification existants et de la préparation à l'application du cadre de transparence renforcé, ainsi que les enseignements tirés de leur expérience et leurs besoins de renforcement des capacités en la matière. Il a aussi décidé de mettre à jour le document technique établi en 2021 sur les problèmes et les obstacles rencontrés, les enseignements tirés de l'expérience et les besoins de renforcement des capacités dans le contexte de l'élaboration des communications nationales et des rapports biennaux actualisés¹⁸.

31. Pour élaborer la version actualisée du document technique¹⁹, le GCE a pris en compte 12 communications nationales et 30 rapports biennaux actualisés soumis, ainsi que les 11 rapports de synthèse sur l'analyse technique des rapports biennaux actualisés, tous publiés

¹⁴ Voir <https://unfccc.int/process/transparency-and-reporting/reporting-and-review-under-convention/training-review-experts>.

¹⁵ Conformément à la décision 20/CP.19, par. 1 et 4.

¹⁶ Conformément à la décision 13/CP.19, annexe, par. 9.

¹⁷ <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/consultative-group-of-experts/cge-training-materials/cge-training-materials-for-the-preparation-of-national-communications>.

¹⁸ FCCC/TP/2021/2.

¹⁹ FCCC/TP/2022/2.

entre le 1^{er} juillet 2021 et le 30 juin 2022. Au total, il s'est appuyé sur les 151 communications nationales et les 79 rapports biennaux actualisés les plus récents, qui émanaient de 152 pays en développement parties, ainsi que sur 38 rapports de synthèse sur l'analyse technique des rapports biennaux actualisés, tous publiés avant le 30 juin 2022.

32. Il est ressorti de l'évaluation du GCE que les pays en développement parties continuaient de rencontrer des difficultés et des obstacles et avaient toujours des besoins en ce qui concerne l'élaboration des communications nationales et des rapports biennaux actualisés, des similarités étant observées dans toutes les régions. Ces difficultés, besoins et contraintes concernent principalement l'établissement des inventaires nationaux de GES, l'élaboration de rapports sur les incidences des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets, les questions transversales, la notification des mesures d'atténuation et la remontée d'informations sur le soutien nécessaire et le soutien reçu. Les difficultés, besoins et contraintes signalés varient selon les régions.

33. En ce qui concerne l'élaboration des inventaires nationaux de GES, les principaux enjeux et besoins ont trait au manque de données de qualité, à la création et à l'amélioration des bases de données permettant de normaliser le processus de collecte des données, et à l'insuffisance des capacités techniques et du soutien technique pour l'application des méthodologies et des outils.

34. Les principaux enjeux et besoins concernant la remontée d'informations sur les effets des changements climatiques, l'adaptation à ces effets et leur atténuation sont liés à la promotion des activités de recherche visant à mieux comprendre les effets des changements climatiques dans différents secteurs (par exemple, la biodiversité, la santé, les ressources en eau et l'agriculture); à l'établissement, à l'amélioration ou à la maintenance d'infrastructures technologiques en vue de la collecte de données climatiques et de la surveillance des variables météorologiques, atmosphériques, océanographiques et terrestres liées aux changements climatiques; et à la mise au point ou à l'amélioration des méthodes permettant d'assurer un suivi constant des mesures d'adaptation ou d'évaluer les aspects de la vulnérabilité et de l'adaptation applicables à certains secteurs ou à tous les secteurs.

35. Eu égard à la remontée d'informations sur les mesures d'atténuation, les principales difficultés et les principaux besoins concernent les lacunes en matière d'accès aux orientations pratiques, aux outils et aux méthodes permettant d'évaluer les mesures d'atténuation et de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation des CDN; le manque de capacités ou de compétences techniques relatives à l'utilisation des outils et méthodes disponibles; et l'absence d'un processus normalisé et efficace de collecte et de synthèse des données.

36. Les principales difficultés et les principaux besoins en matière de remontée d'informations sur le soutien nécessaire et le soutien reçu sont liés à l'absence d'une définition cohérente ou commune du financement de l'action climatique ou d'une méthode de classification, de suivi et d'établissement de rapports sur ce financement; à la nécessité de renforcer la capacité des institutions à fournir en permanence des données de qualité sur le soutien nécessaire et le soutien reçu; et à l'absence d'un processus normalisé et efficace de collecte et de synthèse des données parmi les organismes qui fournissent des données.

37. En ce qui concerne les questions transversales relatives à la transparence au niveau national, les principales difficultés concernent le renforcement des capacités institutionnelles permettant de pérenniser et d'améliorer progressivement le processus de mesure, de notification et de vérification et le cadre de transparence; et l'amélioration du processus de collecte des données et de la coordination entre les secteurs et les institutions concernant la collecte et le partage des données.

38. Les Parties ont constaté que la participation aux consultations et analyses internationales leur avait permis d'améliorer progressivement le processus d'établissement des rapports, mais elles ont estimé qu'il fallait régler les problèmes et répondre aux besoins plus rapidement en vue de la transition vers le cadre de transparence renforcé.

I. Autres éléments du plan de travail

1. Communication et information

39. À sa septième réunion, le GCE a examiné le plan de communication et d'information pour 2022 et en a pris note²⁰. Par ses activités d'information, il entend faire mieux connaître son rôle et ses activités de soutien aux pays en développement parties et ainsi communiquer efficacement avec son public cible.

40. Les pages Web du GCE²¹, qui sont l'un de ses principaux canaux de communication, ont continué d'être actualisées de sorte que le public puisse accéder aisément aux informations et aux ressources techniques les plus récentes. En outre, le GCE a continué d'utiliser d'autres médias sociaux tels que Facebook et LinkedIn pour partager des informations et communiquer avec les parties concernées.

41. Dans le cadre de ses activités d'information, le GCE a organisé et organisera les manifestations suivantes :

a) Une manifestation parallèle en marge de la cinquante-sixième session des organes subsidiaires consacrée à l'intégration d'éléments du sixième Rapport d'évaluation du GIEC dans les rapports relatifs aux changements climatiques, ainsi qu'une manifestation en marge de la vingt-septième session de la COP consacré au thème de la transition du système de mesure, de notification et de vérification vers le cadre de transparence renforcé, de l'appui du GCE et de l'expérience des pays en développement ;

b) Une manifestation tenue le 20 juillet 2022 dans le cadre de la Semaine du climat pour l'Amérique latine et les Caraïbes et consacrée à la rencontre des membres du GCE, qui visait à faire connaître les activités du GCE relatives au cadre de transparence renforcé et les supports techniques connexes destinés aux pays en développement parties.

2. Plateforme en ligne

42. Le GCE a continué d'améliorer son portail intitulé « MRV/Transparency helpdesk »²², sur lequel il publie des documents techniques, des nouvelles et des annonces.

43. Le GCE encourage les experts nationaux et les autres acteurs associés à la mise en œuvre des dispositifs de mesure, de notification et de vérification, notamment à l'élaboration des communications nationales et des rapports biennaux actualisés, ainsi qu'à la préparation de la mise en application du cadre de transparence renforcé, à utiliser le portail.

J. Collaboration et coopération

1. Organes constitués et groupes d'experts

a) Comité de l'adaptation

44. Le GCE a participé au dialogue annuel du Comité de l'adaptation avec les organes constitués en vertu de la Convention dont les travaux sont axés sur l'adaptation, afin d'envisager des moyens de renforcer la cohérence et la collaboration en matière d'adaptation.

b) Comité de Paris sur le renforcement des capacités

45. Un membre du GCE a participé, le 7 juin 2022, à la troisième réunion du groupe de coordination informel pour le renforcement des capacités au titre de la Convention et de l'Accord de Paris ; plusieurs axes de coordination et de collaboration entre les organes constitués et les groupes d'experts ont été recensés, notamment le partage de connaissances et des manifestations conjointes.

²⁰ Voir <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/consultative-group-of-experts-cge/cge-news-and-announcements>.

²¹ <https://unfccc.int/CGE>.

²² Voir <https://www4.unfccc.int/sites/transparency/Pages/Home.aspx>.

46. Le GCE a fait observer que si d'autres organes constitués partageaient ses supports techniques, cela faciliterait l'accès aux informations et aux connaissances nécessaires pour renforcer l'action climatique dans les pays en développement.

c) Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements

47. Dans le cadre de ses activités de communication et d'information, le GCE a continué de contribuer au bulletin d'information électronique du Programme de travail de Nairobi en 2022.

d) Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones

48. Un membre du CGE a participé à la septième réunion du Groupe de facilitation, qui s'est tenue du 1^{er} au 3 juin 2022. Le GCE a indiqué qu'il était disposé à collaborer avec le Groupe de facilitation en vue d'associer les peuples autochtones et les communautés locales aux cadres nationaux d'établissement de rapports et au cadre de transparence renforcé.

e) Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques

49. Le Président du GCE a été invité à participer à la quinzième réunion du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques²³. Pendant la réunion, il a présenté les travaux menés par le Groupe sur le cadre de transparence renforcé et ses corrélations avec les pertes et préjudices, en vue d'explorer les possibilités de collaboration entre les deux organismes dans ce domaine et de décider, selon qu'il convient, des mesures de suivi à prendre.

50. Le Président du GCE a présenté le programme de travail du Groupe pour 2022-2026 et le plan de travail pour 2022.

51. Le GCE a décidé de recenser les domaines de collaboration et de commencer à échanger des informations avec le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques, notamment en ce qui concerne les produits techniques du Groupe.

2. Organisations intergouvernementales et dispositifs s'y rapportant

a) Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

52. Aux septième et huitième réunions du GCE, le membre représentant le GIEC a fait le point sur les travaux de celui-ci.

53. Le GCE a pris note avec satisfaction de la contribution du GIEC à la manifestation parallèle qu'il avait organisée en marge de la cinquante-sixième session des organes subsidiaires (voir le paragraphe 41 a) ci-dessus). Des experts du GIEC et des représentants des pays ont débattu des principales conclusions des contributions des groupes de travail au sixième Rapport d'évaluation du GIEC qui doivent être prises en compte lors de l'élaboration des communications nationales, des rapports biennaux actualisés et de rapports biennaux au titre de la transparence ; des mesures que les pays ont prises pour traduire en action les éléments scientifiques relatifs au climat; et de la manière dont les résultats pouvaient faciliter l'élaboration de politiques climatiques ou permettre d'accroître le degré d'ambition en matière d'action climatique.

b) Programme des Nations Unies pour le développement

54. À la huitième réunion, un représentant du PNUD a fait le point sur l'état d'avancement de l'élaboration des communications nationales et des rapports biennaux actualisés des Parties non visées à l'annexe I.

²³ Comme suite à la décision 18/CMA.1, par. 15.

c) **Programme des Nations Unies pour l'environnement**

55. Aux septième et huitième réunions du GCE, un représentant du PNUE a fait le point sur la plateforme de coordination mondiale de l'Initiative de renforcement des capacités pour la transparence, qui s'appuie sur les modèles de prestation actuels et tire parti des réseaux et relations Sud-Sud établis de longue date avec les pays en développement.

IV. Conclusions

56. Guidé par sa vision de l'avenir, sa mission et ses objectifs stratégiques, le GCE a continué à fournir aux pays en développement parties une assistance technique et des services consultatifs. Il fonde son plan de travail pour 2022 sur différentes activités menées avec succès en 2021, l'objectif étant de s'acquitter pleinement de son mandat consistant à aider les pays en développement parties à renforcer leur capacité à utiliser les dispositifs de mesure, de notification et de vérification existants et à commencer à préparer une transition sans heurts, rapide et durable vers le cadre de transparence renforcé.

57. Le GCE a mené à bien les activités prévues dans son plan de travail pour 2022, ce qui lui a permis d'obtenir les résultats ci-dessous :

a) Organisation d'une série de webinaires régionaux sur la manière dont les dispositifs relatifs à la transparence de l'action climatique influent sur les pays, qui a réuni 197 experts ;

b) Poursuite de la formation des experts inscrits au fichier d'experts de la Convention à l'analyse technique des rapports biennaux actualisés ;

c) Élaboration de six nouvelles études de cas et vidéos sur les dispositifs institutionnels durables ;

d) Communication d'informations sur ses activités aux parties prenantes qui s'emploient activement à aider les pays en développement parties en ce qui concerne les dispositifs de mesure, de notification et de vérification et le cadre de transparence renforcé, notamment des organismes bilatéraux et multilatéraux, par le biais de son site Web et de la plateforme interactive en ligne, mais également grâce à des manifestations parallèles organisées en marge de la cinquante-sixième session des organes subsidiaires et de la vingt-septième session de la COP ;

e) Mise en œuvre de travaux d'analyse ciblés, tels que le recensement et la synthèse des problèmes et obstacles rencontrés, des enseignements à retenir et des besoins de renforcement des capacités dans le contexte de l'élaboration des communications nationales et des rapports biennaux actualisés.

58. Les pays en développement parties sont toujours demandeurs d'activités qui leur permettraient de renforcer leurs capacités et les aideraient à se préparer à l'application du cadre de transparence renforcé tout en continuant à mettre en œuvre les dispositifs de mesure, de notification et de vérification.

59. Reconnaissant la nature transversale du soutien technique qu'il apporte à l'appui de la transition vers la mise en œuvre du cadre de transparence renforcé, le GCE a jugé qu'il était nécessaire de collaborer avec d'autres organes constitués et groupes d'experts établis au titre de la Convention et de l'Accord de Paris. Il élaborera un plan stratégique à cette fin.

60. Le GCE a considéré qu'il lui fallait améliorer en permanence ses activités d'information et veiller à ce que les supports techniques soient disponibles et à ce que les manifestations soient organisées dans plusieurs langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

61. Le GCE a remercié les Parties qui avaient manifesté leur intérêt pour l'organisation d'ateliers régionaux du GCE.

62. Le GCE a remercié les pays en développement parties de leur participation active à ses activités en 2022 et de leurs retours d'informations, qui l'aideront dans une large mesure à aligner son plan de travail sur leurs besoins et priorités.

63. Le GCE a également remercié les Parties qui lui avaient apporté un soutien financier aux fins de l'exécution efficace et rapide de son plan de travail.
